

Message du Conseil communal au Conseil général N° 25 du 29 avril 2015

Objet : Décision de principe sur l'ouverture d'une antenne UAPE à Glovelier et augmentation du nombre de places d'accueil sur le site de Bassecourt.

1. Préambule

L'UAPE, Unité d'Accueil Pour Ecoliers situé à la Maison des sœurs à Bassecourt, compte aujourd'hui 24 places, soit pour l'accueil de 75 enfants en scolarité selon les quotas admis par le canton. Au total, il y est accueilli aujourd'hui en réalité 87 enfants ; l'UAPE est donc sur-occupée et dépasse les quotas.

La Bourgeoisie, propriétaire de la Maison de Sœurs, a été le maître d'œuvre en matière de rénovation et d'aménagement du bâtiment mis à disposition pour l'accueil des enfants dès son ouverture en 2011. Les combles de ce bâtiment avaient déjà été prévues pour un futur agrandissement si nécessaire.

Pour la rentrée d'août 2014, ce sont 98 enfants qui sont inscrits, soit les enfants déjà pris en charge, et des enfants de la crèche qui vont entrer à l'école enfantine. Face à cette demande et cet accroissement, il est nécessaire de demander une augmentation de places afin de garantir les conventions signées avec les parents. Sans la création de places supplémentaires, le comité de l'association des Patachous se verrait dans l'obligation de réfuter des contrats de placement d'enfants.

Sensible à ce développement et aux familles, la Bourgeoisie a donné son préavis favorable pour encore, et à leur frais, aménager les combles magnifiques de cette bâtisse pour accueillir une dizaine de places supplémentaires puisque le bâtiment le permettrait. La Bourgeoisie prend en charge l'aménagement des combles et les frais d'architecte.

De son côté, en 2011, Glovelier a lancé une étude et un sondage qui montrent un réel besoin d'unité d'accueil pour écoliers de Glovelier. En effet, des discussions ont eu lieu avec les instances cantonales qui proposaient aux autorités de Glovelier une procédure simplifiée, soit de constituer une antenne UAPE de Bassecourt plutôt qu'une nouvelle institution séparée, bien entendu plus onéreuse (secrétariat commun, direction commune, rationalisation des coûts, du mobilier et tournus des jeux). Les autorités locales ont donc opté pour cette solution mais devaient trouver un local.

Chose faite avec le déménagement de l'administration sur Bassecourt, les locaux de Glovelier sont vides. Les nouvelles autorités ont repris le dossier et ont rencontré l'association des Patachous qui se montre très ouverte à cette solution d'agrandir le site sur d'autres villages et de former ainsi une nouvelle association "**Les Patachous Haute-Sorne**".

L'UAPE Haute-Sorne répond donc à une réelle nécessité. Sa capacité d'accueil devrait pouvoir être augmentée de 10 places à Bassecourt et de 14 places à Glovelier afin de répondre aux besoins prévus.

Le comité des Patachous ainsi que le Conseil communal ont fait une demande dans ce sens au service de l'action sociale, **cependant cette demande doit émaner d'une décision du Conseil général.**

2. Personnel d'accueil et infrastructure

2.1 Personnel d'encadrement

En application des normes cantonales en vigueur concernant l'encadrement des enfants au sein d'établissements de ce type, il serait nécessaire d'augmenter la dotation actuelle de 2.15 poste d'éducatrices pour les deux sites.

2.2 Infrastructure

A Glovelier, les locaux de l'administration doivent être adaptés et modifiés. Glovelier avait mandaté le bureau d'architecture Burri & Tschumi à Soyhières. Un investissement de Fr. 225'000.- devrait être prévu dans ce bâtiment.

2.3 Mobilier

Il sera nécessaire de compléter le mobilier à Bassecourt et d'en acheter pour Glovelier ; Fr. 18'700.- sont nécessaires à Bassecourt et Fr. 40'000.- à Glovelier. La Loterie romande ainsi que d'autres institutions subventionnent également l'achat de mobilier pour les crèches et UAPE. Des demandes vont être faites auprès des entreprises de Haute-Sorne également.

3. Budget et charges pour la Commune de Haute-Sorne

La participation de Haute-Sorne à la répartition des charges des Unités d'accueils, se chiffre à 9.6% des 28% à charge de l'ensemble des communes jurassiennes, soit un taux de 2.69% du montant total à la répartition.

Les comptes 2013 de la crèche-garderie de Bassecourt et UAPE bouclent avec un montant à la répartition des charges cantonales de Fr. 757'319.- dont :

72% à charge du canton ;	Fr. 545'270.-
28% à charges de toutes les communes jurassiennes:	Fr. 212'049.-
9.6% Haute-Sorne	Fr. 20'356.-

En 2014, sans ouverture supplémentaire, le budget prévoit Fr. 888'127.- à la répartition des charges,

72% à charge du canton ;	Fr. 639'451.-
28% Communes JU	Fr. 248'875.-
9.6% Haute-Sorne	Fr. 23'872.-

L'extension de l'antenne de Glovelier et des places supplémentaires à Bassecourt prévoient un budget total à la répartition des charges de Fr. 1'131'796.- soit :

72% Canton,	Fr. 814'893.-
28% Communes JU	Fr. 316'902.-
9.6% pour Haute-Sorne,	Fr. 30'422.-

Le passage de 14 et 10 places supplémentaires d'accueil provoquerait pour 2014 une charge communale supplémentaire de

Fr. 30'422.-
- Fr. 23'872.-
Fr. 6'550.- par année

La crèche et UAPE de Haute-Sorne encaisse les cotisations des membres et les participations des parents, selon revenu imposable/barème cantonal, ainsi que les subventions OFAS (Fr. 38'000.-) pour un total prévu au budget de Fr. 426'735.-.

Pour le canton, le coût moyen admis par place est de l'ordre de Fr.120.-. Le coût actuel pour l'accueil aux Patachous est calculé à Fr. 109.-/place. (budget 2014)

5. Procédure

- Le Conseil général de Haute-Sorne doit approuver la demande d'augmentation du nombre de places d'accueil à l'UAPE et une ouverture d'antenne à Glovelier.
- La demande est ensuite transmise pour approbation au service de l'action sociale du canton qui doit prendre position et transmettre la demande au Gouvernement.
- Une fois la décision cantonale rendue, il est possible de procéder à l'augmentation de la capacité d'accueil.

Les coûts qui seront liés

- à l'aménagement des locaux de Bassecourt et Glovelier
- aux équipements spécifiques
- à l'augmentation du personnel

feront l'objet d'un second message. Pour l'instant, le Conseil général se prononce sur le principe de l'augmentation du nombre de places.

6. Autres considérations.

L'ouverture de l'UAPE a répondu aux attentes des familles de la région, la clause du besoin étant démontrée. De plus avec les viabilisations en cours ou terminées, les projets en matière de logement, maisons, immeubles, etc., il est nécessaire d'augmenter l'offre en places d'accueil pour répondre aux besoins actuels et futurs des familles. L'UAPE participe de manière importante à l'attractivité de Haute-Sorne pour les familles qui désirent s'y installer. A l'heure actuelle, où très souvent les deux parents ont une activité professionnelle, le développement de structures telles que l'UAPE s'avère nécessaire et répond également aux besoins des familles monoparentales.

7. Préavis des autorités.

Le Conseil communal, le dicastère des écoles, culture, sport et affaires sociales, le dicastère des finances et impôts préavisent favorablement cet objet.

Haute-Sorne, le 7 avril 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Jean-Bernard VALLAT

Le Secrétaire


Michel GUERDAT